

A Mesdames et messieurs les exploitants
et responsables d'exploitations agricoles.

**Objet : plan d'épandage des composts non conformes
organisé par la société Terralys**

Vous avez été sollicités, il y a maintenant plusieurs années, pour donner votre accord à la participation à un plan d'épandage associé à l'extension de la plate forme de compostage Terralys de Cuverville. Il semble donc que vous avez accepté de recevoir sur vos terres ces composts non conformes puisque vous avez été nommés dans le dossier d'enquête publique. Nous nous permettons de vous contacter directement pour vous donner quelques informations qui n'étaient peut être pas explicites dans la présentation de ce plan d'épandage qui vous avait été faite.

Cette station de compostage va passer d'un volume de traitement de 8000 T/an de boues de station d'épuration à 30 000 T/an , mais seront aussi incorporés dans ce compost **5000t de déchets industriels, 5000T/an de sous-produits d'origine animales,(déchets agro-industriels contenant du carné, déjections animales, contenu de panse..) 5000 T/an de FFOM(fraction fermentescible des ordures ménagères), mais également 20t/j de matière de vidange et 20T/j d'huile alimentaire.**

Nous vous joignons en pièce jointe un tableau extrait du rapport du commissaire enquêteur qui résume ces données.. Très simplement, la société Terralys va transformer sur une grande échelle des boues de station d'épuration et des déchets d'origines diverses en compost.

Qui peut vous garantir que de tels apports ne font pas courir de risques à la qualité de vos terres ?

Rajoutons qu'à la lecture et à l'analyse du plan d'épandage lors de l'enquête publique plusieurs professionnels de la filière agricole ont compris la nature exacte des lixiviats et autres composts non conformes et du subterfuge opéré par la société Terralys. Ces professionnels ont déjà décidé de se retirer du plan d'épandage ce qui représente au 25 mars une surface de 398 ha sur les 1985 ha de surface prévue soit 20%. A noter aussi que suite aux remarques présentées par les citoyens, Terralys a préféré retirer la parcelle 14-31 sur la commune de Vézillon (annexe du rapport du commissaire enquêteur page 9 des réponses de Terralys) : 9,5 ha de surface épandable.

D'autre part, comme vous en avez peut être été informé par la presse locale, un certain nombre d'instances ont déjà donné un avis initial négatif ou ont même révisé leur avis initialement positif pour donner un avis négatif:

- le conseil municipal des Andelys, après un débat public a donné un avis négatif,
- le conseil municipal de Vézillon a fait de même,
- le conseil municipal de la Roquette
- le conseil municipal de Courcelles sur Seine

Le Conseiller Général du canton des Andelys, Frédéric Duché a lui même pris position contre cet agrandissement et le plan d'épandage associé.

De plus, nous avons contacté :

- le Député Franck Gilard qui a accepté d'examiner le dossier,
- les Conseillers Généraux concernés,
- Thierry Plouvier, Président du Syndicat du Pays du Vexin Normand.

Le SYGOM syndicat de gestion des ordures ménagères du nord et de l'est du département de l'Eure a lui aussi voté un avis négatif sur le projet actuel d'extension de la plate-forme Terralys de Cuverville.

Nous vous signalons aussi l'impact local très négatif de cette plateforme qui crée des nuisances aux riverains mais aussi l'inquiétude des habitants informés proches des terres concernées par ces épandages. Ainsi nous avons localement déjà collecté plus de 700 signatures de citoyens résidents dans les communes proches qui s'opposent à ce projet.

Nous vous remercions d'avoir lu ce document et nous espérons qu'il a suscité votre curiosité et intérêt. Si vous changez de position ou si vous aviez déjà changé de position par rapport à ce plan d'épandage, pourriez-vous nous en informer, éventuellement par l'intermédiaire de notre blog : <http://adv.over-blog.com/>

Nous nous tenons à votre disposition pour des informations supplémentaires .

Pièce jointe :

Ce tableau et l'ensemble du rapport est accessible sur le site Internet de la préfecture de l'Eure :

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ENQUETES-PUBLIQUES/SocieteTERRALYS-Plate-forme-Fertiseine-a-Cuverville-et-epandage>

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristique de l'installation projetée
2174	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois.	Aire de transit pour le stockage temporaire de bois – volume total : 4300 m³
2260-2	Broyage, concassage, criblage, ensilage... de substances végétales	Installation de broyage de bois. Puissance installée 800 kW
2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes.	Aire de transit pour le stockage temporaire de déchets en attente d'acheminement vers d'autres sites – volume total : 3450 m³
2780-1	Installation de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale.	Traitement par compostage de déchets verts. Quantité de matières traitées : 20 000 t/an
2780-2	Installation de compostage de fraction fermentescible de déchets triés à la source ou sur site, de boues de station d'épuration...	Traitement par compostage de boues de station d'épuration urbaines et industrielles, de Fraction Fermentescibles d'Ordures Ménagères (FFOM) et de denrées végétales déclassées en mélange avec des déchets végétaux. Quantités traitées : - 30 000 t/an de boues, - 5 000 t/an de FFOM, - 5 000 t/an de denrées végétales déclassées, - 40 000 t/an de structurants
2780-3	Installation de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale	Traitement par compostage de sous-produits animaux (SPA) et de déchets industriels ou minéraux : - 5 000 t/an de SPA, - 5 000 t/an de déchets industriels
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2780	Activité de broyage de bois : 42t/j Traitement de 20 t/j de matières de vidange et 20 t/j d'huile alimentaire

vous pouvez aussi consulter notre blog sur internet à cette adresse : <http://adv.g.Over-blog.com/>